

ÉTUDE SUR **LES IMPACTS
DIFFÉRENCIÉS DE
LA DÉSERTIFICATION,
DE LA DÉGRADATION
DES TERRES ET DE LA
SÉCHERESSE SUR LES
FEMMES ET
LES HOMMES**



United Nations
Convention to Combat
Desertification

United for land

RÉSUMÉ À L'INTENTION DES DÉCIDEURS

Cette étude a été menée par Lorena Aguilar, consultante internationale, sous la supervision générale de Rockaya Aidara et Miriam Medel.

Auteure principale : Lorena Aguilar

Coordinatrice : Rockaya Aidara

Collaborateurs de la CNULCD : Miriam Medel, Karen Bernard, Lilia Maximova et Sasha Alexander.

Toutes les photos : © Yann Arthus-Bertrand

Photo pg 1 : © UNCCD

Conception graphique : Javier Acebal

L'auteure et les contributeurs souhaitent exprimer leur reconnaissance à tous ceux qui ont apporté leur expertise et leur contribution à l'élaboration de cette étude.

Cette étude a été généreusement financée par le gouvernement du Canada.



Les opinions exprimées dans ce document ne reflètent pas nécessairement les opinions des Parties à la CNULCD.

Publié en 2022 par la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.
© UNCCD 2022

Imprimé en Côte d'Ivoire

ÉTUDE SUR

LES IMPACTS DIFFÉRENCIÉS DE LA DÉSERTIFICATION, DE LA DÉGRADATION DES TERRES ET DE LA SÉCHERESSE SUR LES FEMMES ET LES HOMMES

RÉSUMÉ À L'INTENTION DES DÉCIDEURS

Entreprendre une analyse des impacts en termes de genre de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse (DDTS) requiert d'examiner les questions socio-économiques qui affectent de manière différenciée les femmes et les hommes lorsque les terres sont dégradées ou qu'une sécheresse survient. Ce qui suppose d'examiner de quelle façon ils sont touchés, ainsi que les mécanismes d'adaptation qu'ils sont à même de développer dans un contexte économique et socioculturel donné.

Cette étude, réalisée pour le compte du secrétariat de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), apporte un éclairage sur les problèmes les plus pertinents ainsi que sur les solutions associés à la manière dont la DDTS affecte diversement les femmes et les hommes, en ayant un impact global sur l'environnement et les sociétés. Elle a pour objet d'éclairer les processus décisionnels relatifs à l'égalité des sexes dans le contexte de la CNULCD, notamment en ce qui concerne la formulation de politiques et de mesures concrètes visant à la mise en œuvre du Plan d'Action Genre de la Convention.

En adoptant le Plan d'Action Genre lors de la treizième Conférence des Parties (CdP 13, 2017), les Parties à la Convention ont déjà reconnu le rôle spécifique des femmes dans la restauration et la gestion durable des terres, ainsi que l'importance de l'égalité des sexes comme principe directeur de toutes les politiques et décisions associées à la réalisation des objectifs de la Convention.



"Les femmes sont d'importants acteurs dans la lutte globale pour réduire et stopper la dégradation des terres. Elles restaurent, protègent, chérissent, nourrissent et prennent soin de la terre, tout en prenant soin des autres."

Ibrahim Thiaw

Secrétaire exécutif, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD)



QUESTIONS SOUS-JACENTES

DROITS FONCIERS

Dans bien des pays, les femmes ne disposent que de possibilités inégales et limitées d'accéder à la terre ou de la posséder en leur nom. Dans le cadre de cette étude, un examen des données les plus récentes de l'Indice Institutions sociales et Égalité homme-femme (ISE)¹ de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a été réalisé. Il révèle des écarts importants en termes de propriété foncière des femmes dans les différentes régions.

La pluralité des systèmes juridiques rend vulnérables ou incertains les droits des femmes à la terre et à la propriété. Une gouvernance foncière équitable et la sécurité de l'occupation des terres sont indispensables pour permettre les efforts de restauration des terres conduits par les femmes.

Les législations et les pratiques en matière d'héritage tendent également à empêcher les femmes de posséder des terres. Des recherches ont montré que l'exhérédation du conjoint survivant persiste dans 96 pays, où les régimes juridiques applicables aux droits de succession restent contradictoires et/ou ne sont pas clairement uniformes. Les droits des femmes à hériter des biens de leur mari sont niés dans 102 pays en vertu de lois et de pratiques coutumières, religieuses ou traditionnelles. De surcroît, 103 pays ne criminalisent pas la dépossession des biens ou l'accaparement de l'héritage.

102 pays refusent des droits en vertu des lois et pratiques coutumières, religieuses ou traditionnelles.

103 pays ne criminalisent pas la dépossession des biens ou l'accaparement de l'héritage.

COSTA RICA

 15.6%

ASIE CENTRALE ET LE CAUCASE

 23%

MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD

 4%

Même dans les pays comme le Costa Rica où les femmes disposent des mêmes droits juridiques que les hommes en termes de propriété et d'accès à la terre, elles ne sont propriétaires que de 15,6% des exploitations agricoles. En Asie centrale et dans le Caucase, bien que l'égalité entre les sexes soit reconnue par la loi, les femmes ne possèdent en moyenne que 23% des terres. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, seules 4% des femmes sont détentrices de titres de propriété foncière.

Source: OCDE. 2019. SIGI 2019 Global Report: Transforming Challenges into Opportunities. Social Institutions and Gender Index and Quesada-Aguilar, A. 2019. Plan de Acción de Género de la Estrategia Nacional REDD+. Secretaría REDD+Banco Mundial, MINAE, FCPF. Washington, D.C. USA.



1 OCDE. 2019. Rapport mondial ISE 2019 : Transformer les défis en opportunités. Indice Institutions sociales et Égalité homme-femme. Éditions de l'OCDE. Paris.

ACCÈS AUX RESSOURCES (CRÉDITS, INTRANTS, TECHNOLOGIES, ETC.)

L'étude a montré que les femmes et les autres groupes défavorisés sont plus vulnérables aux chocs climatiques en raison du manque de diversification de leurs avoirs, ainsi que de leur moindre accès aux ressources pour affronter les dommages et s'en remettre. Elle adopte une approche intersectionnelle, ce qui signifie que tous les genres ne sont pas désavantagés de la même manière et que d'autres caractéristiques telles que l'origine ethnique, l'âge, le niveau de revenu, la situation matrimoniale, le statut de handicapé, la localisation urbaine ou rurale et d'autres aspects de l'identité et de la situation jouent un rôle important.

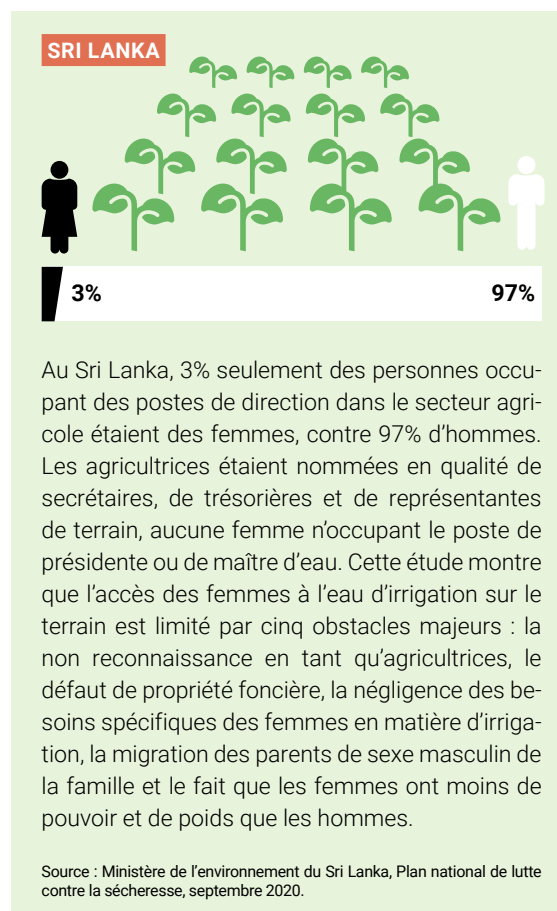
L'absence de titres fonciers pouvant être utilisés comme garantie ou la précarité des régimes d'occupation entravent l'accès des femmes aux prêts et au crédit, tout en restreignant leur accès aux services de vulgarisation et à la formation. Le manque de reconnaissance des femmes en tant qu'agricultrices et d'acceptation sociale de leur implication dans certaines activités agricoles peut également conduire à leur exclusion des sphères décisionnelles, de l'accès au crédit, à l'information et aux services.

Des obstacles directs et indirects liés au genre limitent l'adoption de pratiques de gestion durable des terres (GDT) par les femmes. L'insécurité du régime foncier, la disponibilité des terres, l'éducation et l'alphabétisation, les normes et rôles sexospécifiques, l'accès à l'information, aux intrants agricoles, aux services de vulgarisation et au financement : tout cela joue un rôle dans leur accès aux technologies de GDT. Il en résulte que les femmes ont tendance à prendre plus de temps que les hommes pour les adopter. La technologie n'est pas neutre en termes de genre : la décision d'une femme d'adopter ou non une technologie spécifique est influencée par le système de production agricole, les contextes culturels et sociaux ainsi que l'accessibilité financière. La technologie peut permettre de réduire le recours à la main-d'œuvre masculine ou salariée ainsi que le temps de travail des femmes et d'augmenter les revenus de ces dernières et le rendement des cultures.

ÉDUCATION, SAVOIR, FORMATION ET COMPÉTENCES

La répartition du travail en fonction du sexe qui prévaut dans l'agriculture, ainsi que les normes et les perceptions liées au genre qui se retrouvent dans nombre de cultures, limitent souvent l'accès des femmes aux formations nécessaires pour répondre aux effets du changement climatique relativement aux variétés de cultures résistantes à la sécheresse, aux technologies d'irrigation et à toute une gamme de techniques agricoles.

Lorsque les sécheresses prennent les proportions de véritables catastrophes, la technologie revêt une importance cruciale pour gérer les risques. Toutefois, dans bien des cas, les alertes précoces ne parviennent pas aux femmes. Des recherches montrent que les femmes ont moins accès que les hommes aux prévisions météorologiques, et ce principalement parce que les voies et moyens de transmission des informations ne sont souvent pas adaptés aux femmes (barrières linguistiques, documents écrits, ateliers organisés à l'extérieur de la communauté, moments des réunions). Le manque de participation et d'implication des femmes influe sur le rôle qui leur est imparti pour se préparer efficacement aux sécheresses.



PARTICIPATION AUX PROCESSUS DÉCISIONNELS

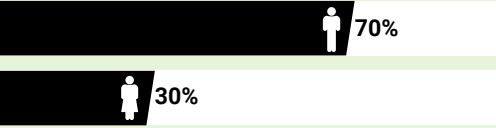
Il convient de noter pour l'échantillon retenu par cette étude que dans certains pays, aucune femme ne dispose d'un siège au sein de l'administration locale, tandis que dans d'autres quelque trois sièges sur quatre sont occupés par des femmes. Dans l'Annexe I de la mise en œuvre de la Convention figurent des pays où les femmes ne disposent pas d'un seul siège, contrairement à l'Annexe III, qui comprend le pays où le nombre de femmes occupant des sièges est le plus élevé, à hauteur de 72% précisément. Toutefois, on observe également que selon la médiane et le minimum, dans 50% des pays de l'échantillon appartenant à l'Annexe III, le pourcentage des sièges occupés par les femmes se situe entre 9% et 32,5%, ce qui est faible.

Dans l'Annexe II, le fait que la médiane et le maximum soient respectivement de 16,5% et de 44% retient l'attention, car cela montre que dans 50% des pays, le pourcentage de sièges détenus par des femmes se situe entre 16% et 44% du nombre total de sièges disponibles, les pourcentages étant extrêmement variables dans ces pays.

TABEAU Mesure tendancielle du pourcentage de sièges féminins au sein des administrations locales par Annexe dans les 55 pays étudiés.

Annexes concernant la mise en œuvre au niveau régional	MESURES DE LA TENDANCE EN%			
	Minimum	Maximum	Moyenne	Médiane
Total	0,0	72,0	27,3	28,0
Annexe I	0,0	49,0	24,6	19,5
Annexe II	10,0	44,0	21,8	16,5
Annexe III	9,0	72,0	34,3	32,5
Annexe IV	10,0	44,0	31,6	34,0
Annexe V	9,0	48,0	29,0	29,5

AFGHANISTAN



Les organisations humanitaires consultent plus souvent les hommes que les femmes. C'est ainsi par exemple qu'en Afghanistan, 70% des hommes ont déclaré avoir été interrogés sur leurs besoins, tandis que près de 30% des femmes ne l'avaient pas été.

Source: CARE. 2021. Rapid Gender Analysis, Drought in Afghanistan: Balkh, Ghazni, Herat, and Kandahar Provinces.

CATASTROPHES NATURELLES

Par ailleurs, en 2007, l'École d'économie et de sciences politiques de Londres (LSE) a réalisé la plus vaste analyse jamais effectuée sur les répercussions des catastrophes naturelles dans 141 pays. Les auteurs sont parvenus à la conclusion que, bien que les catastrophes mettent tout un chacun à l'épreuve, elles tuent en moyenne plus de femmes que d'hommes, ou les tuent à un âge plus précoce que les hommes. À ce propos, ils ont également établi que les catastrophes naturelles réduisent davantage l'espérance de vie des femmes que celle des hommes.

Source: Neumayer, E. and Plümper, T. 2007. The Gendered Nature of Natural Disasters: The Impact of Catastrophic Events on the Gender Gap in Life Expectancy, 1981–2002, Annals of the Association of American Geographers, 97:3, 551-566, DOI: 10.1111/j.1467-8306.2007.00563.x



APERÇU DE LA PARITÉ HOMMES-FEMMES LORS DE LA QUATORZIÈME CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION

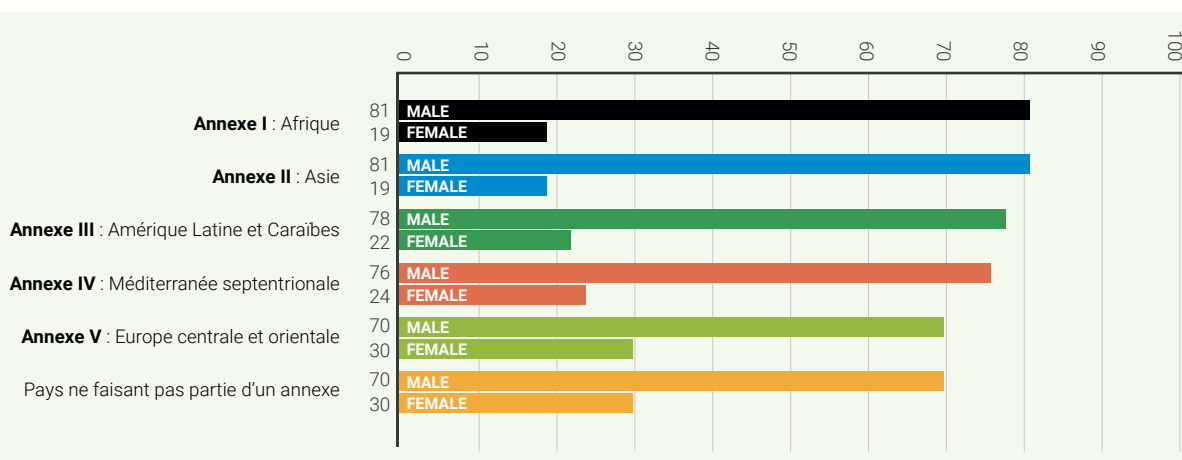
La Conférence des Parties est l'organe décisionnel suprême pour les questions relatives à la Convention. Tandis que le Plan d'Action Genre prévoit que les Parties s'efforcent d'atteindre la parité hommes-femmes à tous les niveaux de la prise de décision et de la mise en œuvre de la Convention d'ici à 2030, les recherches ont permis de montrer que la participation des femmes à la CdP était relativement limitée, 79% des délégués présents à la quatorzième Conférence des Parties étant des hommes et 21% des femmes.

L'étude a montré que la composition sexospécifique de l'ensemble des délégations nationales à la quatorzième Conférence des Parties à la Convention, qui s'est tenue en 2019, était en moyenne de 22% de femmes et de 78% d'hommes. Sur les 55 pays étudiés, 35% ne comptaient aucune femme participant à la CdP14, 43% en comptaient une à trois, 13% quatre à six, et 9% sept ou plus.

Ces résultats traduisent un déséquilibre important entre les sexes. Il convient de déterminer des mesures propres à encourager et à permettre la participation équitable des hommes et des femmes à ces délégations de haut niveau lors des futures CdP. L'étendue de la participation des délégués n'ayant jamais fait l'objet d'une évaluation, une analyse approfondie pourrait être entreprise en examinant, par exemple, le temps de parole des déléguées, leur niveau hiérarchique ainsi que leurs principaux engagements.

GRAPHIQUE

Pourcentage de femmes et d'hommes par Annexe



2 Tzili, M. 2018. Towards a Gender-Responsive Implementation of the United Nations Convention to Combat Desertification. (« Vers une mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification qui tienne compte de la dimension de genre » ONU Femmes. New York, États-Unis.

MANQUE DE RECONNAISSANCE DE LA CONTRIBUTION DES FEMMES : COMMENT LES INSTITUTIONS ET LES COMMUNAUTÉS TENDENT À RENDRE LES FEMMES INVISIBLES

Lorsque les femmes ne sont pas légalement propriétaires de leurs terres, ou que les coutumes et les pratiques les empêchent, elles ne sont pas reconnues en tant qu'agricultrices ou actrices de la chaîne de valeur. Il en résulte qu'elles sont privées d'accès aux services de vulgarisation et aux intrants disponibles pour les agriculteurs bona fide, dont la plupart sont des hommes. En raison de préjugés sexistes, les femmes des zones rurales sont souvent moins à même d'accéder aux nouvelles technologies agricoles ou au crédit et d'investir dans la gestion durable des terres, comme la conservation et l'amélioration des sols, l'aménagement de terrasses, la plantation d'arbres et la mise en place de zones tampons.²



IMPACTS

TRAVAUX DOMESTIQUES ET DE SOIN

Dans l'ensemble des régions, les femmes effectuent davantage de travaux de soin que les hommes. La sécheresse et la dégradation des terres tendent à accroître le fardeau des travaux domestiques et de soin non rémunérés pris en charge par les femmes et les jeunes filles, une situation encore aggravée par la COVID-19. Pendant les sécheresses, le travail de « prendre soin des autres » consiste en partie à faire la queue pour attendre de l'eau, à marcher sur de longues distances et à préserver les malades des eaux insalubres.

Durant l'été 2018, dans une paroisse de Caracas, au Venezuela, le service d'eau a été interrompu pendant 60 jours en raison d'une sécheresse. En guise de solution, les habitants ont profité de l'eau stockée dans la citerne d'un bâtiment voisin, à laquelle il leur était permis d'accéder tous les jours de 17 à 20 heures. Pour remplir un récipient de seulement 15 litres d'eau, de longues files d'attente se sont formées, au sein desquelles on pouvait observer une majorité de femmes qui, après être rentrées du travail, être allées chercher leurs enfants à l'école ou avoir effectué des travaux ménagers, devaient terminer la journée en attendant leur tour pour rapporter de l'eau à la maison, sacrifiant ainsi un moment qui aurait pu être consacré au repos, à l'apprentissage ou à d'autres activités.

Source: National Drought Plan of Venezuela, 2019.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

En cas de sécheresse et de dégradation des terres, la pénurie alimentaire qui en résulte affecte la distribution des aliments au sein de la famille. Les femmes ont tendance à manger de plus petites portions ou à sauter des repas, ce qui entraîne douleurs d'estomac, vomissements, faiblesse, diarrhées et malnutrition. L'étude montre également que la pénurie de denrées alimentaires est liée à une incidence accrue des fausses couches et de la mortalité maternelle et infantile.

Les communautés pastorales des zones touchées par la sécheresse en Éthiopie, en Somalie et au Kenya font état d'une mortalité importante du bétail, touchant principalement les ovins et les bovins. Il en résulte que la production de lait et de viande des ménages se situe à un bas niveau et que le prix du lait et des autres produits laitiers a enregistré une hausse fulgurante. Il s'en est suivi une détérioration des habitudes de consommation alimentaire, de nombreux ménages des zones transfrontalières ayant indiqué qu'ils sautent des repas et mangent moins. Dans la région de Turkana, en Ouganda, 42 % des ménages ont passé toute une journée sans manger.

Source: UNICEF. 2017. Corne de l'Afrique. Un appel à l'action.

SANTÉ

Le transport de l'eau entraîne des répercussions négatives sur la santé des femmes de tous âges, et tout particulièrement sur celle des jeunes femmes, des jeunes filles et des femmes enceintes. Les modes de transport de l'eau imposent de porter des charges susceptibles de causer des troubles musculosquelettiques ainsi que les déficiences qui leur sont associées.

Le temps que les femmes sont tenues de consacrer aux tâches ménagères pourrait être dédié à une activité économique ou rémunérée, à l'éducation, aux loisirs ou au repos. Selon le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), au niveau mondial, les femmes passent 200 millions d'heures par jour à aller chercher de l'eau. C'est ainsi par exemple qu'en Afrique subsaharienne, un trajet aller-retour pour aller chercher de l'eau prend en moyenne 33 minutes dans les zones rurales et 25 minutes dans les zones urbaines. En Asie, ces chiffres sont respectivement de 21 et de 19 minutes.



AFRIQUE SUBSAHARIENNE

RURALE : **33 minutes**
URBAINE : **25 minutes**



ASIE

RURALE : **21 minutes**
URBAINE : **19 minutes**

AFRIQUE DU SUD



DOULEURS COLONNE VERTÉBRALE 69%

DOULEURS DORSALES 38%

Une étude pionnière réalisée en Afrique du Sud conclut que les modes de transport de l'eau imposent de porter des charges susceptibles de causer des troubles musculosquelettiques ainsi que les déficiences qui leur sont associées. La prévalence des douleurs au niveau de la colonne vertébrale (cou ou dos) était de 69 %, et celle des douleurs dorsales de 38 % chez les femmes portant des contenants sur la tête (poids moyen du contenant : 19,5 kg) sur une distance moyenne de 337 mètres.

Source: Geere, J.A.L., Hunter, P.R. and Jagals, P. 2010. Domestic water carrying and its implications for health: a review and mixed methods pilot study in Limpopo Province, South Africa (« Le transport de l'eau à domicile et ses implications pour la santé : examen et étude pilote à méthodologie mixte dans la province de Limpopo, en Afrique du Sud »). Environ Health 9, 52.



MIGRATION

Les migrations liées aux sécheresses accroissent la charge de travail des femmes et sont susceptibles d'entraîner une réduction des ressources et de la main-d'œuvre disponibles. Les femmes qui doivent s'occuper de leur famille ne peuvent pas toujours prendre des décisions opportunes en matière d'agriculture ou réagir aux incidences de la sécheresse, de la dégradation des terres et de la désertification, ou encore des phénomènes climatiques extrêmes. Le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) relève³ que tous les migrants sont vulnérables aux abus et à l'exploitation, mais que les femmes migrantes risquent tout particulièrement d'être victimes d'exploitation sexuelle, de traite et de violence. La défaillance des systèmes de protection permet aux auteurs de ces actes de les commettre en toute impunité. L'absence d'endroit où se réfugier, la surpopulation des camps et des toilettes publiques mal éclairées augmentent le risque de violences sexistes, et notamment de violences sexuelles. De surcroît, en cas d'abus, beaucoup de femmes et de jeunes filles migrantes ne disposent pas des ressources, des dispositifs de soutien et des connaissances nécessaires pour demander de l'aide.



SÉCHERESSE

32,000
déplacements

Selon le rapport mondial 2021 de l'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC), les conflits et les catastrophes ont entraîné 40,5 millions de nouveaux déplacements dans 149 pays, - soit le nombre le plus élevé jamais enregistré, - 32,000 d'entre eux étant liés à la sécheresse. Comme le reconnaît le rapport mondial 2019 de l'OCDE, les migrants sont souvent présentés comme un groupe homogène, peu d'attention étant accordée aux besoins particuliers des femmes et des jeunes filles migrantes.

Source: Internal Displacement Monitoring Centre. Rapport mondial 2021 de L'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC).

ACCÈS AUX FINANCEMENTS

Les agricultrices, les entrepreneures et les organisations de femmes sont sous-représentées dans les initiatives, programmes et processus politiques majeurs de restauration des terres. Les recherches montrent que l'accès limité aux processus décisionnels, les inégalités structurelles ainsi que des lois et pratiques discriminatoires affectent négativement l'accès des femmes aux financements. Ces dernières années, des mesures ont été prises par le biais de mécanismes publics multilatéraux de finance environnementale pour essayer de remédier à cette situation en rendant obligatoire

lors de la conception du projet l'analyse des disparités entre les sexes. Les politiques de promotion de la femme au sein de ces institutions appellent à une plus grande intégration de la dimension de genre lors de la conception et de la mise en œuvre des projets. Il n'en demeure pas moins que les changements institutionnels devant intervenir au niveau national requièrent un surcroît d'efforts pour introduire des réformes et prendre des mesures inclusives en faveur de la participation des femmes, de la protection de leurs droits et de leur accès au financement.

Tous les projets relatifs à la dégradation des terres et à la sécheresse présentés au **Fonds vert pour le climat (FVC)** doivent inclure une évaluation des aspects sexospécifiques, des interventions précises pour traiter les questions d'égalité des sexes à partir des Plans d'Action Genre des projets, et un aperçu du Rapport annuel de performance, lequel est préparé chaque année par les entités accréditées pour informer le FVC des progrès de la mise en œuvre des projets.

³ <https://www.unfpa.org/news/five-reasons-migration-feminist-issue#:~:text=Significant%20numbers%20of%20female%20migrants%20are%20likely%20to,family%20planning%2C%20antenatal%20services%20and%20safe%20childbirth%20care>

ÉVALUATION DE L'ÉGALITÉ DES SEXES AU SEIN DES ORGANES ET DES MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Adopté en 2017, le Plan d'Action Genre (PAG) de la CNULCD comporte quatre axes d'action prioritaires :

1. la participation des femmes aux décisions relatives à la conception, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de la Convention ;
2. l'autonomisation économique des femmes pour éradiquer leur extrême pauvreté ;
3. le renforcement des droits fonciers des femmes et de leur accès aux ressources ;
4. l'accès des femmes à l'amélioration des savoirs et des technologies.

L'étude a fourni de nouveaux ensembles de données importants sur des aspects relatifs aux priorités d'action du PAG.

Il est indispensable de comprendre le cadre politique de la CNULCD et la manière dont il permet d'obtenir des résultats en matière d'égalité des sexes. L'étude a révélé que la participation des femmes aux délégations assistant à la Conférence des Parties laissait à désirer. Cette participation, tant au sein de la délégation que par le biais d'organisations de femmes, constitue une mesure importante à prendre pour améliorer la compréhension et l'inclusion de la dimension de genre dans les activités de la Convention. L'examen des rapports et des plans a également révélé certaines insuffisances auxquelles il est possible de remédier par le biais d'un soutien technique adapté, d'informations factuelles et de changements de politiques.

Rapports du système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (PRAIS)

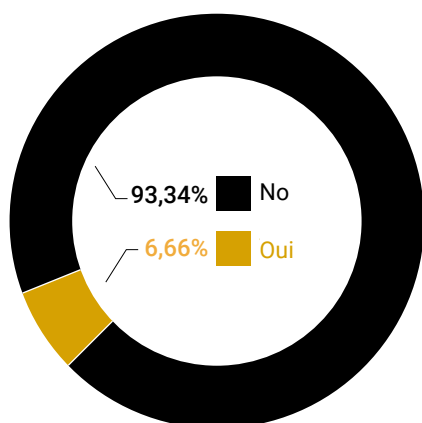
Le premier processus d'établissement de rapports au titre du cadre stratégique 2018-2030 de la CNULCD - connu sous le nom de PRAIS - s'est achevé en 2018. La base de données actuelle est fondée sur les 55 pays sélectionnés pour établir les profils de genre dans le cadre de cette étude. Six de ces pays ne disposaient pas de rapports PRAIS. L'étude montre que sur les 49 rapports PRAIS disponibles, 39 (soit

63,3 %) ont répondu à une ou plusieurs des trois questions liées au genre que le format du rapport fournissait aux Parties, et 18 (soit 36,7 %) n'ont répondu à aucune de ces trois questions. Quatre pays incluent dans les rapports PRAIS des cibles pertinentes pour les objectifs stratégiques 1 et 2 du Plan d'Action Genre : l'Angola, le Nigeria, le Monténégro et le Zimbabwe.

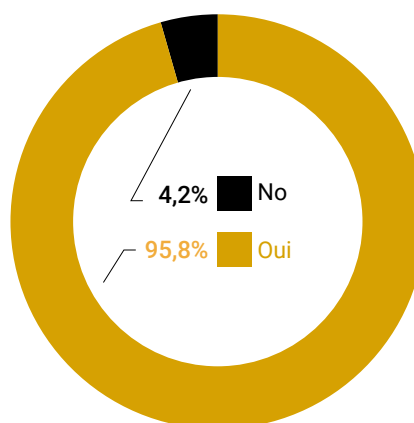
PROFILS RELATIFS À LA NEUTRALITÉ EN MATIÈRE DE DÉGRADATION DES TERRES (NDT)

Les profils de pays relatifs à la NDT présentent des arguments factuels qui soutiennent les investissements dans la NDT en montrant l'importance et les multiples avantages que présentent les actions visant à éviter, à réduire et à inverser la dégradation des terres. Il s'avère toutefois que ces profils ne comportent que peu de données ou d'analyses liées aux problématiques de genre. Sur les 30 profils de pays relatifs à la NDT figurant sur le site Internet de la CNULCD, seuls 2 (soit 6,66%) font référence aux femmes.

GRAPHIQUE Pourcentage des profils relatifs à la NDT avec des référence aux femmes



GRAPHIQUE Pourcentage de PNS comportant des mots clés relatifs aux questions de genre



Plans nationaux de lutte contre la sécheresse (PNS)

Dans le cadre de l'initiative sur la sécheresse qui a été lancée en octobre 2017, le Secrétariat de la CNULCD et le Mécanisme mondial (MM) ont accompagné 60 pays dans la conception de PNS. Sur les 48 PNS existants, 46 (soit 98,53%) comportent des références à des mots clés relatifs aux questions de genre. Cela tient peut-être aux efforts concertés déployés ces dernières années par la CNULCD, et notamment par le MM, pour apporter aux différents pays un soutien étroit et des conseils sur la manière d'intégrer dans ces plans la dimension de genre.

Les pays ont eu recours à quatre stratégies pour traiter et promouvoir dans les PNS les considérations d'égalité hommes-femmes. Ces stratégies développent un cadre normatif sur les questions de genre en relation avec la gestion de la sécheresse comprenant des données ventilées par sexe ou une méthodologie pour les collecter, intégrant le genre comme un axe ou un thème transversal, et mentionnant explicitement le mécanisme national pour la promotion des femmes en tant qu'acteur pertinent. Ces résultats montrent que la prestation d'un soutien adapté aux Parties permet d'améliorer la compréhension et l'inclusion de la dimension genre dans les rapports, les politiques et les plans.

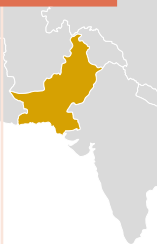


DES PRATIQUES PROMETTEUSES

L'étude révèle un ensemble de pratiques innovantes et prometteuses conduites par des femmes pour traiter les problématiques sous-jacentes dans les domaines suivants :

RÉFORMES JURIDIQUES

PAKISTAN



L'une des mesures positives en faveur de l'égalité entre hommes et femmes est la loi pakistanaise de 2011 sur les pratiques préjudiciables aux femmes, qui vise à protéger le droit de ces dernières à hériter.

AMÉRIQUE LATINE



Certains pays dont la Colombie, le Costa Rica et le Nicaragua, ont adopté une législation sur la propriété foncière, rendant obligatoire les titres de propriété communs pour les terres accordées par l'État aux couples mariés et aux couples de fait.

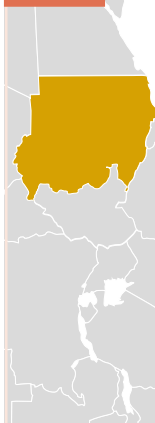
FORMATION, COMPÉTENCES ET INFORMATION

JORDANIE



WADI a contribué à la création d'une pépinière communautaire dans le désert oriental de la Jordanie, produisant des semis de plantes indigènes de qualité et entièrement gérée par des femmes recourant à des méthodologies et à des protocoles de production de pointe et respectueux de la dimension genre. Un partenariat stratégique avec des hommes au niveau local permet d'atténuer les résistances potentielles d'ordre culturel.

SOUDAN



Zenab pour les femmes dans le développement (ZWD) a développé un programme agricole pour les agricultrices soudanaises, considérant qu'elles peuvent « changer la donne » pour créer des moyens de subsistance résilients, améliorant ainsi la sécurité alimentaire et les revenus des ménages. Les femmes sont formées aux pratiques agricoles durables et reçoivent des intrants agricoles de qualité ainsi qu'un accès au crédit.

FINANCEMENT

Le Mécanisme mondial (MM) de la CNULCD est un dispositif de financement important. Il s'agit là d'un organe spécialisé de la CNULCD qui aide les pays à mobiliser des ressources financières et à accroître les investissements dans la gestion durable des terres, contribuant ainsi à inverser, à contrôler et à prévenir la DDTs. Guidé par le Plan d'action mondial de la CNULCD, il cherche à faire en sorte que la dimension genre soit intégrée par les pays Parties lors de la préparation des projets. Le MM a instauré des alliances avec des organisations telles qu'ONU Femmes et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) aux fins de favoriser l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation des femmes dans le cadre de leur travail.

LES FEMMES DANS LES DOMAINES DE LA SCIENCE, DE LA TECHNOLOGIE, DE L'INGÉNIERIE ET DES MATHÉMATIQUES (STIM)

Le réseau ibéro-américain des femmes pour l'action climatique (IBWoClimA) vise à encourager les femmes de science à jouer un rôle de premier plan dans le domaine de la recherche sur le climat et se concentre sur l'étude intégrant une perspective sexospécifique des incidences du changement climatique dans les pays d'Amérique latine. Il entreprend une évaluation des données accessibles au public qui permettraient une analyse ventilée par sexe des incidences des extrêmes climatiques et fourniraient un premier ensemble de données pilote pouvant être reproduit dans les pays participants. Sur la base de ces premières informations, des variables pertinentes additionnelles peuvent être envisagées pour rechercher d'autres sources de données éventuelles qui ne seraient pas accessibles au public.

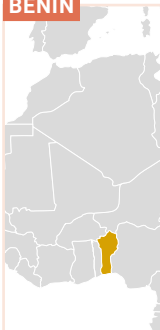
TECHNOLOGIES

INDE



Bhungroo est un système d'irrigation développé par des agricultrices indiennes qui repose sur la collecte des eaux de pluie. Un système de gestion de l'eau injecte et stocke les excédents de précipitations dans le sous-sol, et les fait remonter pour être utilisés pendant les périodes de sécheresse. Ce système qui dessert plus de 18,000 agriculteurs appauvris (et plus de 96 ,000 membres de leurs familles) relève d'un processus intégralement piloté par des femmes.

BENIN



Le Fonds pour l'éclairage à énergie solaire (Solar Electric Light Fund, SELF) gère au Bénin un projet de maraîchage recourant au solaire qui associe des pompes à énergie solaire à des systèmes d'irrigation au goutte-à-goutte afin de fournir un moyen rentable et respectueux de l'environnement de pomper l'eau destinée à l'irrigation dans les rivières et les nappes phréatiques avoisinantes. Ce système permet aux jeunes filles et aux femmes de réaffecter leur temps à des activités éducatives et économiques au lieu d'aller chercher de l'eau.

CONSERVATION/VALORISATION DES SAVOIRS TRADITIONNELS

UGANDA

Dans de nombreuses zones du district de Rakai, au sud de l'Ouganda, l'eau est saumâtre ou sale et impropre à la consommation humaine. Les femmes de la région passent des heures à aller chercher de l'eau ou doivent consacrer une bonne partie de leurs revenus à acheter de l'eau pour boire, cuisiner et se laver. L'Uganda Rainwater Association (Association ougandaise pour l'eau de pluie) a formé des femmes atteintes du VIH et de la tuberculose à la construction de jarres destinées à la récupération de l'eau de pluie. Cette formation, qui comprenait des programmes d'apprentissage pour les orphelins et d'autres jeunes vulnérables, a permis la création de petites entreprises basées sur la production de jarres pour la collecte de l'eau de pluie.

PARAGUAY

L'organisation de femmes Macharety Guaraní au Paraguay construit des citernes visant à permettre aux femmes autochtones et à leurs familles de remédier au manque d'eau douce dans la région, compte tenu des sécheresses prolongées, et de faire valoir leur droit à l'eau. Auparavant, c'est l'eau des tajamares (réservoirs ouverts) qui était consommée, laquelle provoquait des maladies. De surcroît, les femmes devaient parcourir plusieurs kilomètres à pied pour aller chercher de l'eau. La santé des femmes est profondément affectée par cette lourde tâche, ainsi que par les maladies contractées en buvant de l'eau insalubre, et l'utilisation de cette dernière pendant l'accouchement a engendré de graves problèmes de santé pour la mère et les nouveau-nés, et même causé plusieurs décès.



RECOMMANDATIONS

PARITÉ HOMMES-FEMMES ET PARTICIPATION DES FEMMES

Recommandations à l'intention des Parties, des organisations dotées du statut d'observateur, des organisations de la société civile et du Secrétariat

Promouvoir la participation égalitaire des femmes et des hommes aux processus et aux structures de la CNULCD et analyser les obstacles susceptibles d'empêcher la parité entre hommes et femmes.	Adopter des mécanismes solides pour garantir la participation de représentants de groupes marginalisés (nomination inclusive) aux réunions et aux comités de la CNULCD, et notamment aux CdP et aux Comités chargés de l'examen de la mise en œuvre de la convention (CRIC).
Faciliter l'accès et l'utilisation des technologies et modalités de communication numériques et autres, et notamment des réunions hybrides, afin d'améliorer l'inclusion des femmes, dans toute leur diversité, et leurs contributions à l'analyse et à la prise de décision sur les engagements politiques essentiels.	Accroître l'engagement des pays en faveur d'une participation égale des femmes et des hommes.

Recommandations à l'intention des Parties

Au niveau national :

Renforcer les capacités des organisations féminines nationales (par ex. le ministère des Affaires féminines) afin de leur permettre de s'engager de manière substantielle et informée sur les sujets intéressant la CNULCD lors de processus consultatifs.	Sensibiliser et renforcer les capacités des ministères et des services gouvernementaux à aborder des sujets spécifiques liés au genre et à la DDTS, et notamment la budgétisation respectueuse de la parité des sexes.
Renforcer les capacités des commissions/groupes de femmes qui travaillent à la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) à inclure et à faire rapport sur les indicateurs environnementaux.	Promouvoir des liens, une communication et un partage de données permanents entre les bureaux et les comités travaillant sur les questions de genre dans le contexte de la DDTS.
Partager régulièrement des informations sur la parité hommes-femmes lors de la dotation en personnel d'organisations nationales intervenant dans le domaine de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse.	Promouvoir des initiatives transsectorielles visant à intégrer la dimension de genre dans les politiques et les programmes relatifs à la DDTS.

TERRE

Recommandations à l'intention des Parties, des organisations dotées du statut d'observateur, des organisations de la société civile et du Secrétariat

Recueillir et diffuser des informations sur les progrès accomplis au fil du temps pour parvenir à l'égalité des sexes en matière de droits fonciers.	Concevoir, mettre en œuvre ou appuyer des initiatives de plaidoyer politique telles que la promotion de l'accès des femmes aux terres communes.
Explorer des options innovantes pour favoriser la sécurité d'occupation des femmes (par exemple, des concessions).	Fournir des (opportunités de) financements mieux ciblés, disponibles et flexibles en tenant compte des besoins spécifiques des femmes des communautés rurales et des populations autochtones.
Faciliter la participation active et le leadership des femmes.	
Comblent les lacunes existantes en matière de données sur les questions de genre afin de mettre en place des interventions et des réponses reposant sur des bases factuelles en :	
Ventilant les données , les objectifs d'égalité des sexes et les bases de référence en fonction du sexe, de l'âge et du handicap, de la race/ des origines ethniques, de la géographie, de la classe, des moyens de subsistance, du statut de migrant et de l'identité de genre	Associant les indicateurs de la dégradation des terres aux indicateurs socio-économiques.
Collectant et publiant régulièrement ces données ventilées.	Complétant le système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (PRAIS) par des données sur le genre et le régime foncier.
Assurant le suivi des droits fonciers et de la propriété foncière des femmes et des hommes.	Harmonisant les données à collecter sur le genre et les indicateurs nationaux, régionaux et mondiaux.
Présentant les questions de genre et d'environnement aux groupes qui collectent les données, afin de dégager des possibilités de données.	Créant une plateforme numérique universelle pour harmoniser et normaliser les données et les informations sur les questions de genre, y compris en envisageant la création d'une banque de données régionale et mondiale.

Recommandations à l'intention des Parties

Assurer une participation paritaire et significative des femmes et des hommes à la gouvernance des terres et des ressources naturelles aux niveaux national et des paysages par le biais :

d'une **coordination inclusive** au niveau national.

de la participation, de la planification et du leadership des femmes **et des communautés**.

Renforcer et appliquer les protections juridiques concernant les droits fonciers des groupes vulnérables et des femmes via :

des protections juridiques pour les communautés et les femmes, y compris en assurant l'égalité en matière de compensation et d'accès aux mécanismes de règlement des litiges.

le soutien aux campagnes de communication et de sensibilisation sur les droits fonciers.

la mise en œuvre et l'**application des politiques** et des lois.

la reconnaissance et la prise en compte des disparités entre hommes et femmes liées aux droits fonciers et susceptibles d'entraîner des violences sexistes.

la promotion de l'accès des femmes aux terres communes.

le respect des mandats internationaux tels que la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP) et l'article 26 de la Déclaration des Nations unies sur les Droits des peuples autochtones (UNDRIP).

des droits fonciers égaux pour les femmes et les hommes en vertu du droit coutumier et de la loi.

la mise à disposition d'informations et de conseils d'ordre juridique aux communautés, dans leur propre langue et en accord avec leur culture (par ex. cabinets juridiques locaux).

l'élimination des obstacles qui entravent l'accès des femmes à la terre.

Garantir une égalité d'accès, d'utilisation et de contrôle des terres, des forêts et des ressources naturelles par le biais :

d'un meilleur accès aux technologies, aux services et aux ressources pour les femmes et les groupes marginalisés.

d'une utilisation et d'une gestion des terres et des ressources naturelles soucieuse de l'égalité des sexes, et notamment de l'utilisation de l'outil de GDT tenant compte de la dimension de genre.

de mécanismes facilitant l'acquisition par les femmes de terres en vue de leur restauration.

Exiger des mécanismes financiers qu'ils intègrent des mesures visant à améliorer l'accès des femmes aux financements disponibles.

SÉCHERESSE

Recommandations à l'intention des Parties et des organisations de la société civile

Les autorités nationales et locales doivent garantir que les efforts, les initiatives et les politiques de préparation à la sécheresse ⁴ , de lutte contre la sécheresse ⁵ et de redressement après une sécheresse ⁶ tiennent compte de la dimension genre.	Étendre le soutien visant à atténuer les incertitudes auxquelles les femmes sont confrontées en relation avec des événements soudains et à évolution lente, et notamment les sécheresses, la dégradation des terres et d'autres risques de catastrophes (par exemple, des marchés de crédits carbone pour les grands pâturages qui tiennent compte de la dimension de genre).
Aider les communautés, et tout particulièrement les femmes, à identifier et à poursuivre des stratégies d'adaptation permettant de répondre positivement à la sécheresse. Dans la mesure du possible, cette aide devrait comporter l'identification de femmes pratiquant des stratégies d'adaptation optimales et susceptibles de parrainer d'autres jeunes femmes.	Mettre en place des mécanismes souples de protection sociale, d'assurance et de financement pour accompagner les déplacements économiques et sociaux résultant de la sécheresse (par ex. financement et assurance pour les risques climatiques et de catastrophes).
Veiller à ce que les initiatives d'adaptation dans le cadre de programmes humanitaires à court terme se concentrent plus efficacement sur les besoins et les problèmes spécifiques des femmes et des jeunes filles.	
Accroître les investissements dans des systèmes d'infrastructures durables économes en main-d'œuvre et dans la mécanisation, afin d'optimiser l'accès à l'énergie, à l'eau et à l'assainissement, ainsi que l'amélioration de la prestation de services (notamment de services sociaux tels que la santé, l'éducation, la garde d'enfants, des transports fiables et sûrs et les soins aux personnes âgées) afin de diminuer les tâches familiales et domestiques non rémunérées des femmes et des jeunes filles et de renforcer leur résilience et leur capacité de récupération face aux crises et aux catastrophes environnementales. Par exemple :	
Renforcer les capacités techniques des productrices en leur donnant accès à de nouvelles technologies de production et à une assistance agrométéorologique.	Promouvoir des activités de conservation de l'eau et des sols, ainsi que la diversification de la production agricole et des produits alimentaires.
Créer et restaurer des installations permettant de fournir de l'eau pour les besoins domestiques et le bétail ainsi que de soutenir le maraîchage en tant qu'activité génératrice de revenus.	Fournir des intrants adaptés aux tendances du changement climatique, comme des semences, des engrais et des pesticides.

4 Politiques établies et plans et activités déterminés mis en place avant la sécheresse afin de préparer les gens et de renforcer les capacités institutionnelles et d'adaptation, de prévoir ou d'avertir de l'approche de dangers, et d'assurer une réponse coordonnée et efficace en cas de sécheresse (planification d'urgence). <https://knowledge.unccd.int/unccd-terminology>

5 Réponse à la sécheresse (comme la prestation d'une assistance ou d'une intervention pendant ou immédiatement après une sécheresse catastrophique pour satisfaire aux besoins fondamentaux de subsistance et de préservation de la vie des personnes touchées). <https://knowledge.unccd.int/unccd-terminology>

6 Le rétablissement post-sécheresse fait référence aux décisions et aux mesures prises après une sécheresse en vue de restaurer les conditions de vie antérieures de la communauté sinistrée ou de les améliorer, tout en encourageant et en facilitant les adaptations nécessaires pour réduire le risque de sécheresse. <https://knowledge.unccd.int/unccd-terminology>

Recommandations à l'intention des Parties, des organisations dotées du statut d'observateur, des organisations de la société civile et du Secrétariat

Demander aux États de s'engager à une révision de leur législation existante, des accords bilatéraux et multilatéraux ainsi que des accords régionaux en matière de migration, et envisager de nouvelles lois et de nouveaux accords, afin de faciliter la migration en tant que mesure d'adaptation reconnue par le droit international humanitaire et le droit international du travail.⁷

Dans le domaine de la gestion des risques de sécheresse (GRS) :⁸

Veiller à ce que les données et les informations recueillies pour l'analyse et l'évaluation des risques soient **ventilées par sexe**.

Garantir que les considérations genre fassent partie intégrante de l'élaboration, de la mise en œuvre et du réexamen des décisions visant à réduire, à contrôler, à accepter ou à redistribuer les risques de sécheresse.

Améliorer les systèmes de suivi existants utilisés par les acteurs étatiques et non étatiques pour mesurer et documenter concrètement les répercussions des sécheresses sur les communautés vulnérables. Les données doivent être systématiquement ventilées par âge, sexe et handicap (SADD).

Reconnaître que la migration temporaire, circulaire ou à caractère permanent **peut constituer pour certaines personnes un moyen important de s'adapter** à la sécheresse et de faire face aux catastrophes et ce, afin d'élargir le nombre et la diversité des voies d'accès régulières pour les personnes touchées.

Informar des risques liés à un accroissement des tâches familiales et domestiques non rémunérées des femmes et des jeunes filles dans les programmes et initiatives d'atténuation et d'adaptation à la sécheresse, de préservation de la biodiversité ou de réduction des risques de catastrophe ; les solutions doivent permettre une réduction, et non un accroissement, des tâches familiales et domestiques non rémunérées des femmes et des jeunes filles.

⁷ Sur la base de l'OIM. 2017. https://publications.iom.int/system/files/pdf/environmental_migrants.pdf

⁸ La GRS vise à instaurer une société résiliente à la sécheresse en réduisant les risques de sécheresse et en favorisant les opportunités d'ordre environnemental, sociétal et économique. <https://knowledge.unccd.int/unccd-terminology>



CONCLUSION

Le genre reste l'un des marqueurs de désavantage les plus forts au monde, raison pour laquelle la réduction des inégalités revêt une importance fondamentale pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) et d'autres objectifs convenus au niveau international. Cette étude met en lumière les impacts de la dégradation des terres, de la désertification et de la sécheresse **en examinant les nœuds structurels des inégalités entre les sexes**⁹ :

- inégalité socio-économique et persistance de la pauvreté ;
- contrôle et accès inéquitables aux ressources naturelles (y compris la terre) ;
- accès inexistant ou limité aux marchés, au capital, aux formations, à l'assistance technique, aux services financiers et aux technologies ;
- modèles culturels patriarcaux, discriminatoires et violents ;
- division sexuelle du travail et organisation sociale inéquitable des soins ;
- concentration du pouvoir et relations hiérarchiques prévalant dans le domaine public, où les structures institutionnelles de prise de décision dans le domaine du développement durable montrent l'accès limité des femmes à l'exercice du pouvoir et aux processus décisionnels.

DEUX DES CIBLES DE L'ODD5 SONT PERTINENTES POUR L'ÉTUDE EFFECTUÉE DANS LE CADRE DE CETTE PARTIE

- assurer la participation pleine et effective des femmes et l'égalité des chances en matière de leadership à tous les niveaux de prise de décision dans la vie politique, économique et publique ;
- entreprendre des réformes pour donner aux femmes des droits égaux aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles.

Il en résulte que dans tous les pays la production, l'analyse et l'utilisation de statistiques devraient faire partie intégrante des politiques en faveur de l'égalité entre hommes et femmes et constituer une priorité pour les producteurs officiels de statistiques nationales. Il est indispensable de créer des systèmes d'information pour transformer les données en informations, les informations en connaissances et les connaissances en décisions politiques.

Le rapport formulé à l'intention des décideurs politiques des recommandations clés pour remédier à ces déséquilibres et faire en sorte que tous les genres contribuent à la restauration des terres et aux initiatives pertinentes de protection de l'environnement et en bénéficient. Il reconnaît que la réalisation de l'égalité entre les sexes à l'horizon 2030 demande une action urgente pour éliminer les nombreuses causes profondes de discrimination qui restreignent encore les droits des femmes dans les sphères privée et publique.

⁹ ECLAC. 2017. Estrategia de Montevideo para la Implementación de la Agenda Regional de Género en el Marco del Desarrollo Sostenible hacia 2030 (LC/CRM.13/5), Santiago. Deux autres nœuds, en plus de ceux identifiés par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), ont été ajoutés aux fins de cette étude : le contrôle et l'accès inéquitables aux ressources naturelles (y compris la terre) et l'accès inexistant ou limité aux marchés, aux capitaux, aux formations, à l'assistance technique, aux services financiers et aux technologies



United Nations
Convention to Combat
Desertification

United for land